

GABOURY, Jean-Pierre, *Le Nationalisme de Lionel Groulx — Aspects idéologiques*. Éditions de l'Université d'Ottawa, « Cahiers des Sciences sociales », n^o 6, Ottawa, 1970. 228 p. \$3.75.

Richard Arès, s.j.

Volume 24, numéro 2, septembre 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302976ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302976ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Arès, R. (1970). Compte rendu de [GABOURY, Jean-Pierre, *Le Nationalisme de Lionel Groulx — Aspects idéologiques*. Éditions de l'Université d'Ottawa, « Cahiers des Sciences sociales », n^o 6, Ottawa, 1970. 228 p. \$3.75.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 24(2), 287–290.
<https://doi.org/10.7202/302976ar>

COMPTES RENDUS

GABOURY, Jean-Pierre, *Le Nationalisme de Lionel Groulx — Aspects idéologiques*. Editions de l'Université d'Ottawa, "Cahiers des Sciences sociales", n° 6, Ottawa, 1970. 228 p. \$3.75.

Il faut savoir gré à M. Gaboury de nous présenter aussi tôt un aperçu aussi fouillé et aussi complet des aspects idéologiques du nationalisme de l'abbé Groulx. Ce n'était, certes, pas une mince tâche, car, comme dit l'auteur dans son avant-propos, "l'œuvre de Lionel Groulx est immense et inévitablement complexe", et "il est normal que l'œuvre de ce personnage controversé suscite des interprétations diverses" (p. vii).

Un chapitre préliminaire explique ce qu'il faut entendre par les mots "nation" et "nationalisme". A certains un tel chapitre apparaîtra un peu comme un hors-d'œuvre, d'autant plus qu'il s'agit d'une étude abstraite et théorique, inspirée d'auteurs pour la plupart étrangers au Canada français et ignorants de l'abbé Groulx et de son nationalisme. (Sur une vingtaine d'auteurs auxquels renvoie la note 1 à ce sujet, un seul est canadien-français, et on ne peut pas dire qu'il se soit jusqu'ici montré des plus sympathiques tant au nationalisme canadien-français qu'à l'abbé Groulx). Dans l'ensemble, cependant, les vues exprimées au cours de ce chapitre sont justes et acceptables. Je regrette seulement qu'une œuvre aussi importante que le rapport de la Commission royale d'enquête sur les Problèmes constitutionnels (Commission Tremblay) ait été sur ce point complètement ignoré; pourtant, le volume II de ce Rapport s'ouvre par une longue étude sur la culture, la nation et la société, ainsi que sur les rapports entre la nation et l'Etat, en vue précisément d'expliquer et de faire comprendre le problème canadien et le nationalisme canadien-français.

M. Gaboury divise son étude en six chapitres : la nation canadienne-française, le nationalisme, l'humanisme, l'histoire, le politique et l'économique. Chacun forme un tout et démontre une connaissance étendue de l'œuvre analysée. Et pourtant, qui a bien connu le chanoine Groulx et est familier de sa pensée pourra difficilement se défendre d'un sentiment de malaise, à mesure qu'il poursuivra la lecture de cette thèse.

Je dirais d'abord que ce sentiment provient de certaines questions abordées par l'auteur et auxquelles il ne donne que des réponses incomplètes, et donc insatisfaisantes. Par exemple : 1) la question des rapports entre catholicisme et nationalisme chez l'abbé Groulx, et la réponse laissant entendre que ce dernier assujettit le catholicisme à la nation canadienne-française (p. 26); 2) la question du "racisme" de l'abbé Groulx (pp. 27-37); 3) la question de l'influence de l'*Action française* de Paris sur l'*Action française* de Montréal (p. 47); 4) la question des rapports entre l'Eglise et l'Etat (p. 137); 5) la question de la méfiance de l'abbé Groulx à l'égard de l'Etat, même canadien-français (p. 142).

Mais le malaise grandit quand on rencontre certaines affirmations globales, qui paraissent s'appuyer sur des bases fort fragiles. En voici quelques exemples.

1. — “Le Canada français ne doit pas non plus s'illustrer dans le domaine économique” (p. 58). D'après l'auteur, qui renvoie à *L'Enseignement français au Canada*, t. I, pp. 314-315, c'est là la pensée de l'abbé Groulx. Mais, qu'on se réfère à l'endroit indiqué, et l'on verra que cette pensée est autrement nuancée. La voici :

Il n'est jamais vrai, d'ailleurs, que la victoire d'un peuple tienne exclusivement ni même principalement à la façon dont il s'adapte à la vie économique et parvient à y exceller. Au surplus, la pire illusion, pour un peuple, c'est de rêver d'adaptation ou d'évolution contre la loi de son histoire et de son être. Vouloir exceller partout, comme les Anglo-Saxons, autant qu'eux et sur les mêmes points qu'eux, c'est, pour le peuple canadien-français, une manifeste utopie. Dieu, qui a fait les races diverses, ne les a point également faites pour les mêmes activités, ni pour les mêmes triomphes. Chaque civilisation ou chaque culture a ses points de faiblesse et ses points d'excellence. C'est par l'ensemble qu'entre toutes, la compensation, l'équilibre se rétablit.

2. — “L'école doit être administrée par les religieux, par l'Eglise. A l'Eglise revient la tâche d'administrer les écoles à cause de sa “suprématie spirituelle”⁹¹ (p. 88). Cette phrase, qui paraît bien énoncer un principe doctrinal, est pour le moins surprenante, mais est-elle de l'abbé Groulx, résume-t-elle bien sa pensée ? La référence est encore ici au volume *L'Enseignement français au Canada*, t. I, p. 150. En cet endroit, Groulx étudie la législation scolaire des années 1830 et déplore le gallicanisme de nos parlementaires, lesquels subissent l'influence d'un autre poison : “celui du droit public anglais qui ne fait plus de l'église qu'une institution de l'Etat”, et il ajoute :

Inutile de le dissimuler : un naturalisme envahissant s'est insinué dans l'esprit des parlementaires catholiques du Bas-Canada, naturalisme agressif qui supporte mal, surtout dans le domaine scolaire, la suprématie spirituelle de l'Eglise.

Est-ce légitime de conclure ainsi d'un fait historique à un principe doctrinal, et la conclusion n'est-elle pas plus large que les prémisses ?

3. — “Le catholicisme libéral, de même que le catholicisme social, ne peut mériter son adhésion” (p. 135). C'est là une affirmation globale fort étonnante, du moins en ce qui touche le catholicisme social. Elle est complétée par deux autres, non moins globales : “Le maître nationaliste s'opposa radicalement à l'Etat libéral canadien . . . De l'Etat libéral, il rejeta en premier lieu la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et en second lieu, la démocratie” (p. 136). Est-ce là en quoi consiste le catholicisme libéral ? Et que faut-il entendre par le catholicisme social ? A moins de le confondre

avec le socialisme, la preuve est loin d'être faite que Groulx lui a refusé son adhésion.

4. — "Lionel Groulx rejette un second élément de l'Etat libéral anglo-saxon, la démocratie" (p. 141). Et pourquoi Groulx rejette-t-il la démocratie? L'auteur répond: "A cause des théories philosophiques sur lesquelles elle se fonde et, deuxièmement, à cause de son inefficacité comme système de gouvernement" (p. 141). Et voici comment l'auteur développe ce qu'il présente comme la pensée de Lionel Groulx :

La démocratie repose sur des "idées malsaines"²⁸, par exemple sur l'idée de souveraineté populaire²⁹. Le pouvoir vient de Dieu, comme nous le savons, et il est faux de prétendre qu'il vient du peuple. Au surplus, l'idéologie démocratique conçoit la société comme une agglomération artificielle d'individus, alors que celle-ci est composée de personnes et forme un tout organique³⁰... En outre, l'individualisme pernicieux que professe la démocratie "fait de chaque individu abstrait et de ses opinions la source de tout droit et de toute vérité"³².

Examinons le jeu des citations. La dernière, celle qui porte le numéro 32, n'est pas de l'abbé Groulx, mais de Jacques Maritain dans *l'Humanisme intégral*. Que vient-elle faire dans un texte qui est censé démontrer que Groulx rejette la démocratie?

La note 28 renvoie à *Notre Maître le Passé*, t. II, p. 232. Groulx, en cet endroit, étudie "Un mouvement de jeunesse vers 1850", c'est-à-dire un mouvement ou un parti qui s'appela le parti démocratique ou le parti rouge. Il en raconte les origines et en indique l'inspiration. Sa conclusion est la suivante :

Le mouvement n'en est pas moins lancé. Et c'est avec un sentiment de profonde mélancolie que l'on en suit la trace à travers la vie canadienne. On discerne bien, en effet, ce qu'il va laisser derrière soi, de jeunes énergies fourvoyées et gaspillées, de querelles infécondes et enfiévrées, d'idées malsaines et lentes à s'éteindre...

On voit où se situe l'expression "idées malsaines", mais a-t-on le droit d'en conclure que Groulx a soutenu que "la démocratie repose sur des idées malsaines"? Encore ici, à partir d'un cas historique particulier, M. Gaboury pose une affirmation globale.

La note 29 en est un autre exemple. Parmi les "idées malsaines" qui font rejeter la démocratie à l'abbé Groulx, se trouve "l'idée de la souveraineté populaire". La référence est au tome II de *l'Histoire du Canada français depuis la découverte*, p. 203. Or, que trouve-t-on à cette page? Ceci :

"Lamartine parut un demi-dieu... N'avait-il pas dit qu'"en principe", la démocratie — entendons par là le dogme de la souveraineté populaire — "c'est le règne direct de Dieu"?

Au Canada, toute une jeunesse, et des hommes comme Papineau, ne sont pas loin de partager cet emballement.

Groulx rapporte la pensée de Lamartine, l'emballement de Papineau, il ne dit nulle part qu'il considère lui-même la démocratie comme une "idée malsaine", ni même qu'en soit une le dogme de la souveraineté populaire.

5. — "Cet engouement pour la "révolution nationale" . . . nous montre un Lionel Groulx réactionnaire. Il veut littéralement faire rétrograder les siens de l'Etat libéral à l'Etat fasciste" (p. 151). Voilà une accusation fort grave, qui appellerait de longs commentaires. Que l'abbé Groulx ait ardemment souhaité la venue d'un chef qui aurait remis un peu d'ordre dans notre démocratie et nous aurait guéri de l'esprit de parti, cela ne fait aucun doute, mais est-ce suffisant pour l'accuser d'avoir voulu un Etat fasciste ? Toute cette question devrait être reprise et réexaminée à fond. Encore ici, l'auteur paraît conclure plus grand que ses prémisses et que les preuves qu'il donne.

Sa conclusion, où il exprime son jugement final, est marquée d'une sévérité que plusieurs estimeront excessive. Qu'on en juge par ces quelques extraits :

L'œuvre de l'abbé Groulx offre un exemple dramatique de cette pensée altérée, principalement quant à sa constance, à son moralisme et à son caractère périmé . . . Son souci constant de subordonner toute question à des principes moraux le dispensait de confronter sa pensée à l'examen de la réalité . . . En outre son état ecclésiastique, qu'il assumait pleinement, l'entraîna à confondre intolérablement le temporel et le spirituel . . . La pensée de Lionel Groulx dénote un irréalisme certain, d'où l'échec à peu près complet de ses réformes politiques, économiques et sociales. L'on assigne souvent à l'élite intellectuelle d'une nation la mission de lui indiquer les voies d'un progrès authentique. De ce point de vue, il appert que l'abbé Groulx a tristement failli à sa tâche sur plus d'un aspect. Ainsi, apparaît-il la victime tragique des conditions mêmes qu'il a si énergiquement combattues (pp. 188-189).

Un tel jugement, fondé sur des affirmations aussi globales et aussi dures, rend-il vraiment justice à l'abbé Groulx ? Je me permets d'en douter et j'exprime l'espoir qu'un jour un autre auteur entreprenne l'étude de ce même problème du nationalisme chez l'abbé Groulx et en donne une réponse plus nuancée et par conséquent plus juste.

RICHARD ARÈS, s.j.